



VILLE DE
LANDIVISIAU

Envoyé en préfecture le 22/10/2025

Reçu en préfecture le 22/10/2025

Publié le

ID : 029-212901052-20251022-2025274-AR

ARRETE MUNICIPAL N° 2025/274

Portant sur un empiètement sur chaussée et une route barrée, à l'occasion de travaux d'effacement de réseau

Le Maire,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R. 411-5, R. 411-25 et R. 417-1,

Vu l'article L. 116-1 du Code de la voirie routière,

Vu l'article R. 610-5 du Code Pénal,

Vu les articles L. 2212-1 et L. 2212-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande de l'entreprise STEPP, en date du 15 octobre 2025,

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité et la libre circulation des usagers sur la voie publique,

ARRETE

Article 1^{er} : A l'occasion de travaux d'effacement de réseau, la circulation sera interdite le temps des travaux, rue de l'Eglise et rue Clémenceau, et il y aura un empiètement sur la chaussée rue Pinvidic, le jeudi 30 et vendredi 31 octobre 2025.

Article 2 : Le pétitionnaire est responsable de la fourniture, de la mise en place et du retrait de la signalisation réglementaire correspondante liée à la circulation.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérécours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

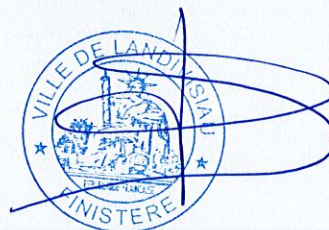
Article 4 : Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, Madame la Directrice Générale des Services de la commune, Monsieur le responsable de la Police Municipale sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et transmis en les formes réglementaires.

Fait à Landivisiau le 16 octobre 2025

L'adjoint au Maire,

Louis SALIOU

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En préfecture, le 17.10.2025
Et de la publication, le 17.10.2025
La Directrice Générale des Services,
Catherine THOMAS



HOTEL DE VILLE / 19, RUE GEORGES CLEMENCEAU / C.S. 90609 / 29406 LANDIVISIAU CEDEX

TÉL. 02 98 68 00 30 / FAX 02 98 68 35 24 / E-mail. : landivisiau@ville-landivisiau.fr

Le courrier administratif doit être adressé à la Mairie, sous forme impersonnelle, à l'adresse suivante : Madame le Maire de Landivisiau – C.S. 90609 - 29406 LANDIVISIAU Cédex